



Bulletins Techniques

Ce bulletin technique fait partie d'une série de bulletins que le Conseil canadien des SIFE a créé pour conseiller ses membres. Des nouveaux bulletins, ainsi que des anciens bulletins mis à jour, seront publiés régulièrement, selon le besoin. Ces bulletins techniques ne communiquent pas des règlements fixes, mais des conseils pratiques pour aider les membres à rencontrer le minimum des normes exigées par le manufacturier.

Au sujet du Conseil Canadien des SIFE

Fondé en 1987, le Conseil canadien des SIFE, une association professionnelle nationale à but non-lucratif, représente l'industrie des SIFE au Canada. Les membres du Conseil canadien des SIFE sont composés de manufacturiers de SIFE, de distributeurs, de fournisseurs, d'entrepreneurs en bâtiment, de professionnels spécialisés en science du bâtiment et de la conception, de compagnies de services financiers affiliées. Le Conseil canadien des SIFE sert de « voie officielle » pour l'industrie du SIFE avec pour mandat de participer à l'avancement et la croissance de l'industrie à travers le pays, par le biais du plaidoyer, de l'éducation et du marketing. Le Conseil canadien des SIFE a formé une corporation à but non-lucratif appelé Programme d'Assurance Qualité (PAQ). Le PAQ détient les droits de propriété intellectuelle et la marque déposée du SIFE PAQ et est responsable pour l'opération générale du programme.

En 2016, le gouvernement fédéral a publié le *Cadre pancanadien sur la croissance propre et le changement climatique*. Dans le cadre de cette initiative, le Conseil national de recherches du Canada a mis en place un groupe de travail spécial chargé d'examiner les normes référencées par les codes, affectées ou ayant un impact sur la résilience des bâtiments face aux changements climatiques. Conjointement avec ULC, ce groupe de travail spécial a défini la série de normes CAN / ULC-S716 sur les SIFE en tant que série susceptible de jouer un rôle important au niveau de la résilience des bâtiments lorsque ces derniers sont sélectionnées comme stratégie de protection de l'enveloppe de bâtiments. En tant que tel, le groupe de travail ULC sur les SIFE a eu le mandat d'examiner et de mettre à jour les normes SIFE S716 afin de s'attaquer au changement climatique. Le groupe de travail S716 a achevé ses travaux en 2018 et les nouvelles éditions de S716.1, S716.2 et S716.3 prennent en compte les éléments suivants:

Cette nouvelle édition contient des révisions visant à soutenir le programme du Conseil national de recherches Canada dans le cadre de l'adaptation au changement climatique dans les codes et normes canadiens

Il est à noter que durant la même période, les codes énergétiques ont évolué pour relever le même défi.

Compte tenu des modifications des exigences en lien avec l'enveloppe du bâtiment et des attentes en matière de performances, **l'épaisseur minimale des panneaux isolants indiquée dans les normes S716 a été augmentée de 25 mm à 50 mm**. Le Conseil canadien des SIFE encourage vivement tous les utilisateurs de SIFE à utiliser une épaisseur minimale de panneaux isolants de 50 mm (2 pouces) afin de se conformer aux nouvelles normes, satisfaire les codes énergétiques de plus en plus sévères et ainsi, participer à l'amélioration de l'efficacité énergétique globale.

CONSEIL CANADIEN DES SIFE

70 Leek Crescent, Richmond Hill, ON L4B 1H1 | Tel: 416-499-4000 |

Fax: 416-499-8752 | info@eifscouncil.org